



UNODC
United Nations Office
on Drugs and Crime



MONUSCO

Titre du projet	Programme Pluriannuel du Gouvernement et des Nations Unies pour l'Appui à la Justice (PPAJ) en République Démocratique du Congo (RDC) axé sur le renforcement de la chaîne pénale
Résultat de l'UNDAF : 20 septembre 2012 (lancement)	Résultat de l'UNDAF #1: Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC
Résultat du Programme Pays du PNUD RDC (2013-2017)	Résultat 3 : L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cibles.
Objectifs globaux et spécifiques	Résultat global Soutenir le renforcement de la chaîne pénale - police, justice, prison - dans les zones géographiques ciblées par le programme en consultation avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Résultats spécifiques <ul style="list-style-type: none">• Les capacités du MJDH dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles sont renforcées afin de garantir le succès des réformes engagées dans le domaine de la justice et des droits humains;• L'administration pénitentiaire est mieux organisée et le fonctionnement des prisons dans les zones ciblées est efficace et conforme aux normes internationales;• L'efficacité de la police judiciaire dans l'exercice de ses fonctions est renforcée suite à la mise en œuvre de la réorganisation de la police judiciaire prévue dans le Plan d'Action Quinquennal budgétisé (PAQ 2012-2016) de réforme de la police adopté en avril 2013;• Les capacités des institutions judiciaires congolaises sont renforcées pour une gestion améliorée et efficace de la chaîne pénale et une assistance judiciaire renforcée dans les zones ciblées;• L'indépendance de la justice en RDC est renforcée par l'appui au Conseil Supérieur de la Magistrature, à la Cour constitutionnelle et à la Cour de Cassation et l'appui à la réorganisation de la Haute Cour Militaire.
Partenaires responsables :	Ministère de la Justice et des Droits Humains (MJDH), Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), Programme des Nations Unies pour le Développement et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
Partenaire d'exécution :	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)- Modalité d'exécution directe (DEX)

Autres partenaires :

Résumé PPAJ

Le présent programme est une initiative conjointe du Ministère de la Justice et Droits Humains, de la MONUSCO, de l'ONUDC, et du PNUD. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF et des résolutions 1925 (2010), 1991 (2011), 2053 (2012), 2086 (2013) et 2147 (2014) du Conseil de sécurité dont l'économie générale enjoint au Système des Nations Unies d' « Élaborer et exécuter, en étroite consultation avec les autorités congolaises et conformément à la stratégie congolaise de réforme de la justice, un programme pluriannuel des Nations Unies pour l'appui à la justice, axé sur le développement de l'appareil de justice pénale – police, justice et prisons – dans les régions en conflit et la mise en place à Kinshasa d'une capacité centrale d'appui stratégique au programme ». ¹ En cela, tous les instruments précités rencontrent l'une des priorités nationales énoncées dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté et qui est celle de consolider la paix et la sécurité et renforcer les institutions publiques pour l'émergence d'un Etat de Droit en République Démocratique du Congo..

Le PPAJ est composé des cinq projets suivants : 1) Appui au renforcement des capacités de coordination des politiques sectorielles de la Justice 2) Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire 3) Appui au renforcement des capacités de la police judiciaire 4) Appui aux institutions judiciaires et assistance judiciaire 5) Appui au renforcement des capacités du CSM, à l'installation de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de Cassation et à la réorganisation de la Haute Cour Militaire.

Le PPAJ est mis en œuvre en tenant compte des considérations suivantes :

- La réforme de la justice en cours en RDC a bénéficié ces dernières années de multiples appuis financiers et techniques importants pour l'exécution des engagements pris dans des cadres de coopération tant au niveau nationaux et internationaux de coopération. Ces cadres d'intervention établis de manière concertée entre les autorités nationales (feuilles de route, plans d'action) et les partenaires internationaux, n'ont pas toujours permis d'aboutir à une vision unifiée de l'appui à la réforme de la justice en RDC ;
- Le PPAJ répond au souci de renforcer la coordination par le MIDH des efforts par les partenaires intervenant dans le secteur de la justice, et ce en vue de faire avancer la réforme de la justice, des prisons et de la police;
- Il figure au cœur des priorités nationales en matière de lutte contre l'impunité et vise à (i) renforcer la chaîne pénale dans les zones couvertes, (ii) soutenir un partenariat entre entités et agences des Nations Unies en tenant compte des champs de compétence, expertises techniques et avantages comparatifs de chacune d'elles, (iii) mettre en place les meilleures conditions d'appropriation nationale pour assurer la pérennisation des résultats obtenus.
- Il s'articule également autour des Décisions du Secrétaire Général des Nations Unies sur la politique de l'ONU en matière d'Etat de Droit et sur la mise en œuvre de l'arrangement du Global Focal Point (Policy Committee Decisions 2012/13 sur Rule of Law arrangement et « Global Focal Point on Justice, Police and Corrections»). Ces Décisions qui sont des directives d'application précisent les responsabilités des différentes entités du Système des Nations Unies impliquées dans la promotion de l'Etat de droit. Ces directives complètent celles qui avaient été prises en 2011 par le Secrétaire Général des Nations Unies et dans lesquelles il instruisait ces mêmes entités à développer des programmes conjoints pour garantir une plus grande cohérence à l'action des Nations Unies dans le domaine de l'Etat de Droit (Policy Committee Decision 2011/27 on the joint programming).
- Dans le contexte de la reconfiguration de la MONUSCO dans l'Est de la RDC et la feuille de route pour le transfert des responsabilités de la MONUSCO vers l'Equipe du Pays de Nations Unies en RDC, le PPAJ est envisagé comme mécanisme et un outil de facilitation de ce transfert (bridging arrangement) de responsabilités dans le domaine de la justice, des prisons et de la police.



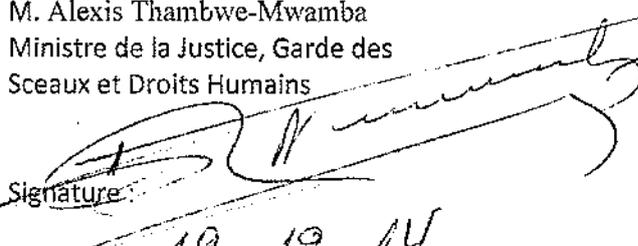
¹ Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1925(2010) du 28 mai 2010, point 12(0)

Ressources des Nations Unies affectées : \$	
Total des ressources mobilisées:	\$
Total ressources nécessaires:	\$ 12,000,000
Contribution régulière du PNUD:	\$ 1,500,000 (BCPR)
Contribution régulière de la MONUSCO :	
Contribution régulière de l'ONUDC :	
Budget à mobiliser:	\$10 500 000
Contributions en nature :	

Durée du programme : 36 mois
Titre du programme: Programme pluriannuel du Gouvernement et des Nations Unies pour l'appui à la Justice en République Démocratique du Congo axé sur le renforcement de la chaîne pénale (PPAJ)
N° Atlas : 00072468
N° du Projet : 00086626
Date de début : janvier 2014
Fin du Programme: décembre 2016

Pour le Gouvernement de la
République Démocratique du
Congo:

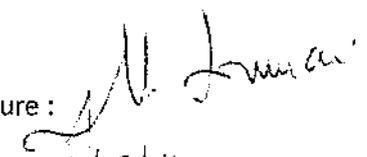
M. Alexis Thambwe-Mwamba
Ministre de la Justice, Garde des
Sceaux et Droits Humains

Signature: 

Date: 19. 12. 14

Pour le Programme des Nations
Unies pour le Développement :

M. Moustapha Soumaré
DSRSG/RR PNUD RDC

Signature: 

Date: 22/12/14